



17 > 28
FÉVR. FÉVR.

FAMILLE,
JEUNESSE

J'APPRENDS À NAGER & À ROULER À VÉLO - VACANCES D'HIVER 2025

La Ville vous propose l'opération « J'apprends à nager & à rouler à vélo » destinée aux enfants de 6 à 11 ans pendant les vacances scolaires d'hiver.

La Ville de Mantes-la-Jolie encourage le sport comme levier d'éducation pour les plus jeunes en mettant en place le plan national "**J'apprends à nager**" & "**Savoir rouler à vélo**" au niveau de son propre territoire. L'initiative s'inscrit dans le cadre du Label national « **Cité Éducative** ».

Il s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans (classes de CP jusqu'au CM2) déjà inscrits en centre de loisirs pour les vacances scolaires.

Elle organise donc des stages en deux parties :

J'APPRENDS À NAGER

"J'apprends à nager" permet d'acquérir les compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. **Savoir nager**, c'est être autonome en milieu aquatique (piscine, lac, rivière, mer, océan), en ayant conscience de ses compétences pour évoluer en sécurité. C'est un savoir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des programmes scolaires. **Apprendre à nager** est un véritable enjeu de société. Cela permet un accès au plaisir de la pratique des activités aquatiques.

SAVOIR ROULER À VÉLO

"Savoir rouler à vélo" est un accompagnement éducatif pour apprendre aux enfants à utiliser leur vélo en devenant des cyclistes responsables. Il ne s'agit pas seulement de **conduire un deux roues** mais surtout de le faire **en toute sécurité**, en portant un **casque**, en respectant le **code de la route** et les **autres usagers**.

INFORMATION & INSCRIPTION

- Inscription dès maintenant en mairie (centre-ville, Gassicourt, Val Fourré) ou sur l'[Espace Famille \(https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic\)](https://www.espace-citoyens.net/manteslajolie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic)
- Contact : ads@manteslajolie.fr ou 01 34 78 98 83

Attention, nombre de places limitées.

Les enfants âgés de 6 à 11 ans peuvent bénéficier de cet apprentissage gratuitement lors de stages pendant les vacances scolaires. La municipalité prend à sa charge le montant des stages.